

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2023/139**

**DOMAINE ET PATRIMOINE (3.1)**

**Abrogation de la délibération**

**n°2022/135 du 28.09.2022**

**Cession de l'immeuble**

**15, rue du Dispensaire**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230920-DEL139CM20923-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze septembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,  
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,  
Mme SCHERRIER,  
Adjoints,

Mme FERLIN, M. FIOEN (arrivé à 19H17, prend part au vote à compter de la question n°2023/119) Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,  
M. Philippe DUHAMEL,  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND,  
M. DEVOS, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, M. TIBERGHIEEN,  
Mme DEPELCHIN, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

**ABSENT :**

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 ;

Vu la délibération n°2021/157 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2021 autorisant la mise en vente de l'immeuble d'habitation situé 15, rue du Dispensaire ;

Vu la délibération n°2022/135 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022 autorisant la cession de l'immeuble d'habitation situé 15, rue du Dispensaire au profit de Monsieur DOTTE Sébastien ;

Considérant la signature du compromis de vente avec mention de conditions suspensives, en date du 31 octobre 2022 et son avenant de prorogation en date du 9 mai 2023 ;

Considérant que l'une des conditions suspensives n'a pas été réalisée (à savoir absence d'autorisation d'urbanisme) et qu'en conséquence, la cession susvisée au profit de Monsieur DOTTE n'a pu être menée à son terme ;

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'abroger la délibération n°2022/135 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022 autorisant la cession de l'immeuble 15, rue du Dispensaire au profit de Monsieur DOTTE Sébastien au prix de 90 250 € ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ  
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

  
**Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,**  
**Valentin BELLEVAL**

  
**Le Secrétaire de séance,**  
**Adrian MEIRLAND**